



## demande ASPA et condition de residence

Par **imen11**, le **04/11/2012** à **00:19**

Papa un étranger de Maroc a travaillé en France par des contrats temporaires, a pris sa retraite a l'âge 60 ans retraité depuis 1995 nombre de trimestre 54 son montant de retraite est très faible moins de 100 euro , et puis il a retourné a son pays et puisqu'il ne sait pas le loi c,a,d il ne savait pas qu'il existe un complément de retraite ou un minimum de vieillesse bref il n'a demandé rien . conclusion ; Il a été victime de l'ignorance de loi. Il souffre et je ne sais pas comment je peux l'aider ; l'APSA exige la condition de résidence e c n pas le cas de mon père car il vu dans son pays d'origine. Comment faire dans cette situation ?

Par **P.M.**, le **04/11/2012** à **16:38**

Bonjour,  
Je vous conseillerais de vous rapprocher des différents organismes de retraite et/ou des structures sociales au Maroc...